

Amherst, le 12 février 2018

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Amherst tenue le 12<sup>e</sup> jour du mois de février 2018, à laquelle sont présents le maire, monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers :

Jean Bourassa	Daniel Lampron
Caroline Champoux	Robert Laperrière
Roger Chayer	Ronald Robitaille

Formant tous quorum sous la présidence du maire

Madame Bernadette Ouellette, directrice générale/secrétaire-trésorière et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint/secrétaire-trésorier adjoint sont aussi présents.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**  
**Assemblée ordinaire du 12 février 2018**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Ratification de l'ordre du jour**
3. **Ratification de la séance ordinaire du 8 janvier 2018**  
Résolutions numéros 001.01.2018 à 019.01.2018 inclusivement pour la séance ordinaire du 8 janvier 2018.
4. **Ratification des déboursés pour le mois de janvier 2018**
  - 4.1. Déboursés du 01-01-2018 au 31-01-2018 pour un montant total de 243 761.54 \$ ; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 46 759.03 \$
5. **Correspondance**
  - 5.1 Lettre de Mme Eva Trzcinska
6. **Administration générale**
  - 6.1 Présentation du projet de règlement 526-18 relatif au traitement des élus
  - 6.2 Avis de motion – Projet de règlement 526-18 relatif au traitement des élus municipaux
  - 6.3 Adoption du règlement 527-18 établissant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux
  - 6.4 Afficheur de vitesse – Nouvelle soumission
  - 6.5 Gestion des contrats de moins de 100 000 \$
  - 6.6 Conseil sans papier
  - 6.7 Refinancement règlement # 486-12, 438-08 et 450-09
  - 6.8 Entente Troisvert – Autorisation de signature

- 6.9 Bail de location de l'église – Autorisation de signature
- 6.10 Nomination des signataires d'effets bancaires
- 6.11 Indexation de la rémunération du personnel et des élus
- 6.12 Cotisation annuelle – Chambre de commerce Grand Mont-Tremblant
- 6.13 Nomination d'un représentant – CA Réserve Papineau Labelle
- 6.14 Politique de travail – Heures cumulées employés saisonniers
- 6.15 Mutuelle des municipalités du Québec – Ristourne 2017
- 6.16 Demande d'aide financière MRC des Laurentides auprès du MAMOT
- 6.17 Edilexpert – Système informatisé d'appel d'offres
- 6.18 Refinancement du solde sur bail 1715400000 – Camion Freightliner 2013

**7. Sécurité publique**

- 7.1 Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants janvier 2018
- 7.2 Communication Premiers Répondants
- 7.3 Course sur le lac – Demande de Premiers répondants

**8. Travaux publics**

- 8.1 Offre de services – Entretien du réseau de luminaire

**9. Hygiène du milieu et environnement**

- 9.1 Autorisation de dépense – Niveaumètre et data logger portable

**10. Urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 10.1 Dépôt rapport Martin Léger
- 10.2 Demande au Fonds de développement des territoires (FDT)

**11. Loisirs et culture**

- 11.1 Partage des infrastructures sportives – Mont-Tremblant
- 11.2 Camp de jour – Échelle salariale
- 11.3 Confirmation d'emploi coordonnatrice du camp de jour – Laurence Séguin-Caron
- 11.4 Route des Belles histoires
- 11.5 Partenariat Salon du livre des Trois Vallées Laurentides
- 11.6 Évènement du Corridor aérobie 2018

**12. Histoire et patrimoine**

**13- Affaire(s) nouvelle(s)**

**14- Période de questions**

**15- Levée de la séance**

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 RÉS 020.02.2018 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à la majorité

**3 RÉS 021.02.2018 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2018**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE la directrice générale soit exemptée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018, les membres du conseil les ayant reçus au moins 72 heures avant le début de la présente séance.

QUE le procès-verbal de la séance du 8 janvier 2018, résolutions numéros 001.01.2018 à 019.01.2018 inclusivement soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

**4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JANVIER 2018**

**4.1 RÉS 022-02-2018 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JANVIER 2018**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-01-2018 au 31-01-2018 pour un montant total de 243 761.54 \$ ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant 46 759.03 \$.

Adoptée à la majorité

**5 CORRESPONDANCES**

**5.1 LETTRE DE MADAME EVA TRZCINSKA**

Madame Bernadette Ouellette, directrice générale fait lecture au conseil de la lettre de madame Eva Trzcinska soulignant le professionnalisme du service des Premiers Répondants et les remerciant de leur intervention.

**6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**6.1 PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 526-18 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Le projet de règlement ayant été modifié depuis son premier dépôt, monsieur le maire Jean-Guy Galipeau procède à la présentation du nouveau projet de règlement 526-18 relatif au traitement des élus municipaux en insistant sur la modification apportée au traitement des élus lors des assemblées extraordinaires.

**6.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 526-18 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Monsieur le conseiller Jean Bourassa donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté au conseil pour adoption le règlement 526-18 relatif au traitement des élus municipaux.

**6.3 RÉS 023.02.2018 ADOPTION DU RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT l'avis de motion déposé à la séance du 8 janvier 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

Que le conseil adopte le règlement 527-18 établissant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

Adoptée à la majorité

**6.4**                    **RÉS 024.02.2018**                    **AFFICHEUR DE VITESSE – NOUVELLE SOUMISSION**

CONSIDÉRANT que la soumission déposée par Signalisation Kalitec Inc. pour un afficheur de vitesse au montant de 3 805.00 \$ radar était valide jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2017 et que l'installation n'était pas incluse;

CONSIDÉRANT la mise à jour de la soumission déposée par Signalisation Kalitec Inc. au montant de 4 545.00 \$, installation incluse, plus les taxes applicables, valide jusqu'au 26 février 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil désire aller de l'avant avec ce projet;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

Que le conseil autorise madame Bernadette Ouellette, directrice générale à faire l'achat d'un afficheur électronique de vitesse, tel que décrit à la soumission numéro 35073 du 17 janvier 2018 déposée par Kalitec Signalisation Inc., au montant de 4 545.00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à la majorité

**6.5**                    **GESTION DES CONTRATS DE MOINS DE 100 000.00 \$**

Madame Bernadette Ouellette, directrice générale dépose au conseil le *Guide sur les modes de passation des contrats municipaux dont la dépense est de moins de 100 000 \$*.

**6.6**                    **RÉS 025.02.2018**                    **CONSEIL SANS PAPIER**

CONSIDÉRANT le rapport déposé par madame Bernadette Ouellette, directrice générale concernant le projet de conseil sans papier;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues auprès de trois fournisseurs des matériels informatique;

CONSIDÉRANT que le conseil désire aller de l'avant dans ce dossier afin d'améliorer la gestion des séances du conseil et de réduire la consommation de papier;

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement de la salle du conseil afin de faciliter le déroulement et le suivi des séances par le public :

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Chayer

QUE le conseil accepte la proposition de DL Informatique et autorise madame Bernadette Ouellette, directrice générale à faire l'achat de six (6) ordinateurs portables à l'usage des membres du conseil au montant de 6 298.54 \$ plus les taxes applicables, en y ajoutant les souris sans fil, sacs de transport et antivirus;

QUE le conseil autorise madame Bernadette Ouellette, directrice générale à donner le mandat à la firme *Distantia solutions d'affaires sur internet* afin de créer un intranet à l'usage des membres du conseil et de l'administration pour un montant de 595.00 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil autorise madame Bernadette Ouellette, directrice générale à procéder dans le réaménagement de la salle du conseil notamment en faisant installer deux (2) télévisions servant aux séances du conseil, aux réunions, projections et présentations, le tout selon le budget prévu.

Adoptée à la majorité

**6.7 RÉS 026.02.2018 REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS # 486-12, 438-08 ET 450-09**

ATTENDU QUE la Municipalité du canton d'Amherst a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 20 février 2018, au montant de 182 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

15 200 \$	2,00000 %	2019
15 600 \$	2,25000 %	2020
16 400 \$	2,50000 %	2021
16 800 \$	2,70000 %	2022
118 500 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,01500

Coût réel : 3,40793 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

15 200 \$	3,70000 %	2019
15 600 \$	3,70000 %	2020
16 400 \$	3,70000 %	2021
16 800 \$	3,70000 %	2022
118 500 \$	3,70000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,70000 %

3 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES TROIS-VALLEES

15 200 \$	3,88000 %	2019
15 600 \$	3,88000 %	2020
16 400 \$	3,88000 %	2021
16 800 \$	3,88000 %	2022
118 500 \$	3,88000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,88000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité du canton d'Amherst accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 20 février 2018 au montant de 182 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 438-08, 486-12 et 450-09. Ces billets sont émis au prix de 98,01500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à la majorité

**RÉS 027.02.2018**      **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du canton d'Amherst souhaite emprunter par billets pour un montant total de 182 500 \$ qui sera réalisé le 20 février 2018, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
438-08	79 800 \$
486-12	80 500 \$
450-09	22 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 438-08 et 486-12, la Municipalité du canton d'Amherst souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 20 février 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 février et le 20 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2019.</b>	<b>15 200 \$</b>	
<b>2020.</b>	<b>15 600 \$</b>	
<b>2021.</b>	<b>16 400 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>16 800 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>17 200 \$</b>	<b>(à payer en 2023)</b>
<b>2023.</b>	<b>101 300 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 438-08 et 486-12 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 février 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à la majorité

**6.8**

**RÉS 028.02.2018      ENTENTES TROISVERT – AUTORISATION DE SIGNATURES**

CONSIDÉRANT les résolutions 211-15 et 185-16 par lesquelles le conseil signifiait sont intérêt pour qu'une partie de la contribution pour fins de parcs soit en terrain;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente de cession de terrain dans le cadre de la contribution pour fins de parcs intervenu entre Troisvert Immeubles Inc. et la municipalité d'Amherst le 23 novembre 2016;

CONSIDÉRANT les résolutions 9-16, 10-16 et 136-17 par lesquelles le conseil acceptait de vendre à Troisvert Immeubles Inc. une partie du chemin Gagnon;

CONSIDÉRANT l'engagement de la municipalité à l'égard de Troisvert Immeubles Inc. pour la cession du lot numéro six millions cinquante-deux mille cinq cent cinquante-neuf (6 052 559) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, étant une partie du chemin Gagnon;

CONSIDÉRANT les projets d'acte de cession préparé par Me Éric Martin, notaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise le maire, ou le maire suppléant en son absence, et la directrice générale, ou le directeur général adjoint en son absence, à signer pour et au nom de la municipalité d'Amherst l'acte de cession de Troisvert Immeubles Inc. à la municipalité d'Amherst ainsi que l'acte de cession de la municipalité d'Amherst à Troisvert Immeubles Inc. tel que préparé par Me Éric Martin, notaire.

Adoptée à la majorité

**6.9**                    **RÉS 029.02.2018**                    **BAIL DE LOCATION DE L'ÉGLISE – AUTORISATION DE SIGNATURES**

CONSIDÉRANT le bail de location de l'église à intervenir entre la municipalité d'Amherst et Action St-Rémi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

Que le conseil autorise le maire, ou le maire suppléant en son absence, et la directrice générale, ou le directeur général adjoint en son absence, à signer pour et au nom de la municipalité d'Amherst le bail de location de l'église à intervenir avec Actions St-Rémi.

Adoptée à la majorité

**6.10**                    **RÉS 030.02.2018**                    **NOMINATION DES SIGNATAIRES D'EFFETS BANCAIRES**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les signataires des effets bancaires de la municipalité d'Amherst;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

Que le conseil désigne les personnes suivantes comme étant autorisées à signer les effets bancaires dans tout compte que détient la municipalité d'Amherst, à savoir :

- Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau;
- Monsieur le conseiller Ronald Robitaille

Adoptée à la majorité

**6.11**                    **RÉS 031.02.2018**                    **INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ET DES ÉLUS**

CONSIDÉRANT l'indice des prix à la consommation pour le Québec, tel que déterminé par Statistique Canada;

CONSIDÉRANT le rapport sur l'évaluation du personnel déposé par madame Bernadette Ouellette, directrice générale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

Que le conseil autorise une indexation de la rémunération de l'ensemble du personnel et des élus de l'ordre d'un virgule huit pourcent (1,8%) pour 2018.

QUE le conseil autorise l'augmentation d'un demi échelon de la directrice générale selon la politique de travail;



QUE le conseil entérine le rapport sur l'évaluation du personnel déposé par madame Bernadette Ouellette, directrice générale et autorise les ajustements salariaux qui y sont recommandés selon la politique de travail;

Adoptée à la majorité

**6.12**                    **RÉS 032.02.2018**                    **COTISATION ANNUELLE – CHAMBRE DE COMMERCE  
GRAND MONT-TREMBLANT**

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Amherst est membre de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant depuis 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion pour l'année 2018;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

Que le conseil autorise madame Bernadette Ouellette, directrice générale à renouveler l'adhésion à la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant pour l'année 2018 au montant de 226.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil nomme monsieur le conseiller Jean Bourassa à titre de représentant de la municipalité auprès de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant.

Adoptée à la majorité

**6.13**                    **RÉS 033.02.2018**                    **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION LOCAL DE LA RÉSERVE FAUNIQUE  
PAPINEAU-LABELLE**

CONSIDÉRANT que suite au départ de monsieur Bernard Lapointe il n'y a plus de représentant de la municipalité d'Amherst au Conseil d'administration local de la Réserve Faunique Papineau-Labelle;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant du conseil en remplacement de monsieur Bernard Lapointe;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

Que le conseil nomme monsieur le conseiller Jean Bourassa comme représentant de la municipalité d'Amherst au Conseil d'administration local de la Réserve Faunique Papineau-Labelle.

Adoptée à la majorité

**6.14**                    **RÉS 034.02.2018**                    **POLITIQUE DE TRAVAIL – HEURES CUMULÉES POUR  
LES EMPLOYÉS SAISONNIERS**

CONSIDÉRANT le statut particulier des employés saisonniers affectés à la cueillette des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la Politique de travail pour tenir compte de cette particularité, principalement en ce qui a trait aux heures cumulées;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil autorise madame Bernadette Ouellette, directrice générale à modifier l'article 2 f) de la Politique de travail afin de permettre aux employés

saisonniers affectés à la cueillette des matières résiduelles de cumuler un maximum de 80 heures au lieu de 40. Les autres clauses de l'article 2 f) demeurent inchangées.

Adoptée à la majorité

**6.15** **MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – RISTOURNE 2017**

Madame Bernadette Ouellette, directrice générale informe le conseil que la part attribuée à la municipalité du Canton d'Amherst de la ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec s'élève à 3 289.00 \$ pour l'année 2017.

**6.16** **RÉS 035.02.2018** **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE MRC DES LAURENTIDES AUPRÈS DU MAMOT**

*Madame la conseillère Caroline Champoux se retire des discussions et ne participe pas au vote compte tenu de son intérêt dans ce dossier.*

CONSIDÉRANT l'accès à une aide financière du ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que les communications d'urgence entre les services incendie et la centrale 911 doivent être améliorées;

CONSIDÉRANT l'intention de la MRC des Laurentides à procéder à la coordination du plan de refonte du réseau de télécommunications pour les services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités pourraient être éligibles à 50 000 \$ d'aide financière. Le montant de l'aide financière pouvant être accordée représente un maximum de 50 % des dépenses admissibles, pour une somme maximale de 50 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire demande une résolution du conseil des maires stipulant que la MRC des Laurentides agira à titre de coordonnateur pour la réalisation du mandat;

CONSIDÉRANT QUE la Régie Incendie Nord-Ouest Laurentides, la Régie Incendie des Monts, la ville de Mont-Tremblant et les municipalités de Labelle et Val-des-Lacs s'engagent par résolution à participer financièrement à hauteur de 50 % du montant.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil mandate la MRC des Laurentides à présenter une demande au ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire afin de pouvoir bénéficier d'aide financières pour la coordination du plan de refonte du réseau de télécommunications pour les services de sécurité incendie;

Adoptée à la majorité

**6.17** **RÉS 036.02.2018** **EDILEXPERT – SYSTÈME INFORMATISÉ D'APPEL D'OFFRES**

CONSIDÉRANT le nombre d'appel d'offres préparés annuellement pour les activités courantes de la municipalité;

CONSIDÉRANT la complexité des différentes lois concernant la validité et la conformité des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'un document d'appel d'offres non conforme peut entraîner des avis juridiques ou des poursuites judiciaires engendrant des coûts importants pour la municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre de la firme Edilex pour son système informatisé d'appel d'offres Edilexpert;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

Que le conseil autorise madame Bernadette Ouellette, directrice générale à défrayer les coûts de l'abonnement, renouvelable annuellement, au système d'appel d'offres informatisé Edilexpert au montant de 1 100.00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à la majorité

**6.18**                    **RÉS 037.02.2018**                    **REFINANCEMENT DU SOLDE SUR BAIL 17154000 –**  
**CAMION FREGHTLINER 2013**

CONSIDÉRANT que le bail 1715400000 pour le camion Freightliner 2013 est venu à terme;

CONSIDÉRANT qu'il reste un solde de 30 180.00 \$ au bail;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de refinancer pour une durée de 24 mois pour le camion Freightliner 2013 en référence au bail numéro 171540000;

CONSIDÉRANT l'offre de refinancement de PNC;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

Que le conseil autorise madame Bernadette Ouellette, directrice générale à refinancer le solde de 30 180.00 \$ sur une durée de 24 mois au taux de 3.95 % pour la durée du terme auprès de PNC Equipement Finance en référence au bail numéro 171540000;

QUE le conseil autorise le déboursé de 350.00 \$ plus les taxes applicables pour les frais de dossier.

Que le conseil autorise le maire monsieur Jean-Guy Galipeau, ou le maire suppléant monsieur Ronald Robitaille en son absence, et la directrice générale madame Bernadette Ouellette, ou le directeur général adjoint monsieur Martin Léger en son absence, à signer pour et au nom de la municipalité d'Amherst les documents en lien avec le refinancement en référence au bail 171540000.

Adoptée à la majorité

**7.**                        **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1**                        **DÉPÔT BILAN MENSUEL DES PREMIERS RÉPONDANTS JANVIER 2018**

Monsieur le conseiller Jean Bourassa, dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de janvier 2018.

**7.2**                        **COMMUNICATION PREMIERS RÉPONDANTS**

Madame Bernadette Ouellette, directrice générale dépose au conseil le rapport préparé par monsieur Yves Duval, directeur du service des Premiers répondants concernant la solution temporaire qui permettra de palier aux problèmes de communication du service.

**7.3**                    **RÉS 038.02.2018**                    **COURSE SUR LE LAC – DEMANDE DE PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT l'activité de course sur le lac Rémi organisée le 10 mars 2018 par les Loisirs St-Rémi;

CONSIDÉRANT que pour l'organisation d'une telle activité les Loisirs St-Rémi n'est pas couvert, à titre d'assuré additionnel, par la police d'assurance de la municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT la demande de présence du service des Premiers répondants durant la tenue de l'activité par mesure préventive;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Chayer

QUE le conseil autorise la tenue de l'activité de course sur le lac Rémi le 10 mars 2018 à la condition que les Loisirs St-Rémi fasse la preuve qu'il détient une assurance responsabilité couvrant cette activité;

QU'à cette condition le conseil autorise le service des Premiers répondants à être présent avec l'équipement requis par mesure préventive pour la durée de l'activité;

QUE s'il est impossible à Loisirs St-Rémi de faire la preuve qu'il détient une telle assurance responsabilité couvrant cette activité il ne pourra tenir l'évènement;

Adoptée à la majorité

**8**                                    **TRAVAUX PUBLICS**

**8.1**                                **RÉS 039.02.2018**                    **OFFRE DE SERVICES – ENTRETIEN DU RÉSEAU DE LUMINAIRE**

CONSIDÉRANT l'offre reçu de J.M. Léonard Électricien Inc. pour l'entretien du réseau de luminaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil accepte l'offre telle que déposée par J.M. Léonard Électricien Inc. en date du 3 janvier 2018.

Adoptée à la majorité

**9.**                                    **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**9.1**                                **RÉS 040.02.2018**                    **AUTORISATION DE DÉPENSE – NIVEAUMÈTRE ET DATA LOGGER PORTABLE**

CONSIDÉRANT les exigences du ministère Développement durable Environnement et Lutte contre les changements climatiques pour un meilleur contrôle de la consommation d'eau du réseau d'aqueduc municipal;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par la compagnie Vibriss Instrument et Contrôle;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil accepte l'offre de Vibriss Instrument et Contrôle et autorise madame Bernadette Ouellette, directrice générale à faire l'achat d'un niveaumètre et d'un data logger portable au montant de 2 319.30 plus les taxes applicables.

Adoptée à la majorité

**10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**10.1 DÉPÔT RAPPORT NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2017**

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de janvier 2018.

**10.2 RÉS 041-02-2018 DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

CONSIDÉRANT le Fonds de développement des territoires et la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite revitaliser les noyaux villageois des secteurs de St-Rémi, Rockway Valley et Vendée

CONSIDÉRANT que des démarches dans ce sens ont déjà été entreprises avec KAP architecte paysagiste;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil mandate monsieur Martin Léger, directeur général adjoint pour déposer une demande au Fonds de développement des territoires dans le cadre du projet de revitalisation des noyaux villageois et autorise ce dernier à signer, pour et au nom de la municipalité d'Amherst, tout document en lien avec cette demande.

Adoptée à la majorité

**11 LOISIRS ET CULTURE**

**11.1 RÉS 042.02.2018 PARTAGE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES – MONT-TREMBLANT**

CONSIDÉRANT l'offre déposée par la ville de Mont-Tremblant pour le partage de ses infrastructures sportives au coût de 22 680.13 \$;

CONSIDÉRANT la fréquentation estimée des infrastructures sportives de la ville de Mont-Tremblant par les citoyens de la municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT les infrastructures sportives et de loisirs déjà présentes sur le territoire de la municipalité d'Amherst;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil signifie à la ville de Mont-Tremblant qu'il n'adhère pas au partage des infrastructures sportives tel que déposé;

QUE le conseil modifie sa résolution 018.01.2018 en remplaçant le paragraphe suivant :

*QUE le conseil autorise le remboursement de 50% des frais d'inscription jusqu'à concurrence de cent cinquante dollars (150.00\$), au parent qui en fait la demande, pour chaque enfant de moins de dix-huit ans de la municipalité, qui est aux études et inscrit aux activités suivantes :*

- Hockey mineur;
- Patinage artistique;
- Soccer;
- Centre aquatique (cours de natation).

Par :

*QUE le conseil autorise le remboursement de 50% des frais d'inscription jusqu'à concurrence de cent cinquante dollars (150.00\$), au citoyen de la municipalité d'Amherst qui en fait la demande et qui est inscrit à l'une ou l'autre des activités suivantes :*

- Hockey mineur;
- Patinage artistique;
- Soccer;
- Centre aquatique (cours de natation).

Adoptée à la majorité

**11.2 RÉS 043.02.2018 CAMP DE JOUR – ÉCHELLE SALARIALE**

CONSIDÉRANT le rapport déposé par madame Bernadette Ouellette, directrice générale concernant les salaires monitrice et coordonnatrice du camp de jour;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser l'échelle salariale actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil autorise le réajustement de l'échelle salariale des employé(e)s du camp de jour tel que recommandé dans le rapport déposée par madame Bernadette Ouellette, directrice générale.

Adoptée à la majorité

**11.3 RÉS 044.02.2018 CONFIRMATION D'EMPLOI COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR – LAURENCE SÉGUIN-CARON**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'engager la coordonnatrice du camp de jour pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par madame Laurence Séguin-Caron pour ce poste;

CONSIDÉRANT que madame Séguin-Caron occupait ce poste en 2017 et que le conseil était pleinement satisfait de ses services;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil confirme l'embauche de madame Laurence Séguin-Caron à titre de coordonnatrice du camp de jour pour l'année 2018.

Adoptée à la majorité

**11.4 RÉS 045.02.2018 ROUTE DES BELLES-HISTOIRES**

CONSIDÉRANT que le conseil, par sa résolution 096-17 a manifesté son intention de recevoir un projet dans le cadre de la valorisation de la Route des Belles-Histoires et d'y affecter un budget de 2 100.00 \$;

CONSIDÉRANT le contrat de services professionnels entre Geneviève Mercure et Marc-André Gendron, la MRC des Laurentides et la municipalité d'Amherst pour la réalisation d'une œuvre dans le cadre du Projet de la Route des Belles-Histoires;

CONSIDÉRANT que l'œuvre sera installée à un endroit à être déterminé au choix du conseil;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Chayer

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général adjoint, à signer pour et au nom de la municipalité d'Amherst le contrat de services professionnels dans le cadre du projet de la Route des Belles-Histoires;

QUE le conseil priorise le terrain de la halte routière qui est au croisement des routes 323 et 364 faisant partie de la route des Belles-Histoires pour l'installation de l'œuvre.

Adoptée à la majorité

**11.5 RÉS 046.02.2018 PARTENARIAT SALON DU LIVRE DES TROIS VALLÉES LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT la demande de partenariat déposée par la municipalité de Brébeuf pour l'organisation de la deuxième édition du Salon du livre des Trois-Vallées Laurentides;

CONSIDÉRANT que le conseil appui les objectifs sous-jacents à l'organisation d'une telle activité;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil s'engage à agir à titre de partenaire dans le cadre du Salon du livre des Trois-Vallées Laurentides selon les modalités prévues à la lettre d'entente de partenariat;

QUE le conseil autorise le maire, ou le maire suppléant en son absence, et la directrice générale, ou le directeur général adjoint en son absence, à signer pour et au nom de la municipalité d'Amherst la lettre d'engagement de partenariat datée du 1<sup>er</sup> février 2018.

Adoptée à la majorité

**11.6 RÉS 047.02.2018 ÉVÈNEMENT DU CORRIDOR AÉROBIQUE 2018**

CONSIDÉRANT la tenue de l'évènement du corridor aérobique en 2017;

CONSIDÉRANT que les municipalités participantes ont manifesté leur intérêt de réitérer l'évènement en 2018;

CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides a déposé une demande de subvention à Patrimoine Canada pour permettre l'organisation de cet évènement au mois de juin 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

Que le conseil s'engage à participer à l'évènement du corridor aérobique 2018 et à respecter le thème en lien avec la subvention de Patrimoine Canada, soit la culture autochtone en fournissant les ressources nécessaires à la planification et à la gestion des activités devant avoir lieux sur son territoire;

QU'advenant le cas ou la subvention serait refusée, le conseil est prêt à participer financièrement à un évènement de moindre envergure pour un montant maximum de 2 500.00 \$;

QUE le conseil demande à la MRC des Laurentides de libérer une ou des ressource(s) afin d'appuyer les quatre municipalités participantes dans les démarches et l'organisation de l'évènement;

QUE le conseil réitère à la MRC des Laurentides le fait qu'une majorité d'utilisateurs ont manifestés leur insatisfaction quant à l'état du corridor aérobique, principalement dans la section Amherst-Arundel.

Adoptée à la majorité

**12 HISTOIRE ET PATRIMOINE**

**13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)**

**14 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15 RÉS 048.02.2018 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.  
Il est 20h50.

Adoptée à la majorité

---

Jean-Guy Galipeau  
Maire

---

Martin Léger  
Directeur général adjoint et  
secrétaire-trésorier adjoint

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



---

Jean-Guy Galipeau  
Maire